



Conférence téléphonique CCRF du 29 octobre 2020

Solidaires CCRF & SCL avait demandé, à la Direction Générale, dès mercredi après-midi la tenue d'une audioconférence pour faire le point sur la mise en œuvre des mesures annoncées le soir même par Emmanuel Macron, avec une liste de questions préalables pour baliser un certain nombre de problématiques prioritaires.

Bien sûr, nous n'avons pas eu toutes les réponses, la circulaire promise par la Ministre de la Fonction Publique ne sortant qu'en fin de journée et ne réglant pas toutes les questions : si elle prévoit la mise en place du télétravail dès que possible et l'aménagement des conditions de fonctionnement des services, elle n'aborde pas le jour de carence, les proches de personnes vulnérables, les ASA de droit pour les parents contraints de garder leurs enfants...

Organisation du travail : présentiel ou télétravail ?

Bien sûr, les consignes de la DGCCRF ne concernent pas l'ensemble des personnels, puisque les instructions seront données pour les DI-R-ECCTE par le secrétariat général du ministère des Affaires sociales, et pour les DD-CS-PP par le ministère de l'Intérieur (avec la réactivité qu'on lui connaît... jeudi en fin de journée les attestations n'étaient toujours pas disponibles pour un confinement commençant le lendemain!) cela va encore attendre comme lors du 1^{er} confinement...

Un message de la DGCCRF à tous les agents de Centrale, y compris le SICCRF et l'Ecole, donnera un signal clair: sauf exceptions, tout le monde sera en télétravail à partir de vendredi. Bien évidemment, les collègues de retour de congés pourront passer à leur bureau lundi et mardi pour venir récupérer leur matériel.

Pour l'ENCCRF la formation continue sera effectuée en distanciel (VISIO) et la formation initiale sera en distanciel avec KLOOD (ce qui fonctionne le mieux). Quant aux personnels permanents, ils entrent dans le cadre général : si leurs fonctions sont télétravaillables, alors la prescription est 5 jours de télétravail.

Les exceptions au télétravail généralisé seront limitées :

- aux tâches non télétravaillables, comme la logistique, l'ouverture du courrier à Chevaleret, ou la réception de matériel au SICCRF, par exemple. L'idée est néanmoins d'avoir le moins de personnes possibles en présentiel ;
- aux enquêtrices et enquêteurs : tout ne peut être télétravaillé, comme les constats sur site par exemple. Il est à noter qu'en matière d'équipement de protection le SNE a fait l'acquisition de blouses, de sur-blouses et de masques FFP2... ce qui ne devrait malheureusement pas être fréquent dans les services déconcentrés ! ;
- aux collègues qui n'ont pas les moyens de télétravailler chez eux. En l'absence de contre-indication médicale, les collègues non équipés devront travailler sur site, avec une organisation du travail qui doit viser à limiter les contacts.

Quant aux agent-es non volontaires pour télétravailler, la DG est claire et nette : « si on peut télétravailler, on doit télétravailler », même si c'est parfois difficile, et même si à l'heure actuelle ce n'est pas encore obligatoire comme lors du premier confinement, c'est pour la DG une nécessité imposée par la situation sanitaire.

Concernant le matériel, si en Centrale tout le monde ne dispose pas d'ordinateur portable, tout le monde aura du matériel pour télétravailler, contrairement à la situation en DDI et DIRECCTE-DIECCTE, très variable localement... Pour *Solidaires*, le bilan du premier confinement n'a pas toujours été tiré, et on ne peut pas dire que l'État ait massivement investi dans le

matériel informatique (sans parler des applications ou du réseau, inadapté à l'augmentation des besoins).

Solidaires a abordé la question du lieu de télétravail. En effet, il est remonté du pôle C Ile de France que des consignes orales imposaient un confinement dans la région. Une bien belle preuve de pragmatisme, autant que de la prise en compte du bien-être de nos collègues. Si la DG tente de justifier cela, par le fait que les agent-es doivent être suffisamment proche de leur lieu de travail pour revenir en cas de besoin au bureau dans un délai raisonnable, **Solidaires** se souvient avec émotion de ce DDI adjoint de petite couronne, auto-confiné loin de sa direction... et s'interroge sur le nombre de cas où des collègues ont été rappelés en DIRECCTE !

Bref, le bien-être au travail c'est bien, mais soutenir la haute hiérarchie c'est mieux !

Autorisations d'absence (à confirmer avec la circulaire FP)

Les ASA seront limitées à un nombre restreint de situations

- les personnes identifiées comme cas contact à risque ;
- les personnes considérées comme vulnérables. En la matière la DG ne se base pas sur les décrets relatifs aux personnes vulnérables mais sur l'avis de la médecine de prévention ;
- le parent devant assurer la garde de ses enfants en cas de fermeture de l'établissement d'accueil.

Missions

Les missions devraient continuer à être exercées normalement et non en mode dégradé comme lors de la mise en œuvre des plans de continuation d'activité (PCA) en début d'année.

Un premier point sur les conséquences sur les missions du reconfinement sera fait entre la DG et les pôles C mardi 3 novembre, non seulement pour la fin 2020 mais aussi pour le début 2021, et l'éventuelle mauvaise surprise d'un nouveau re-reconfinement. C'est dire si l'optimisme règne !

Il est à noter que la DG a toutefois rejeté la proposition de **Solidaires** de desserrer le calendrier de déploiement de RéponseConso, qui doit prendre en charge dès la semaine prochaine l'activité d'une série de départements alors que les collègues essuient encore les plâtres dans le service (le lancement s'est fait sans avoir réellement éprouvé les solutions techniques... et le réellement est plus une précaution oratoire qu'autre chose!).

A noter que se tiendra mardi une réunion DG / Pôle C afin d'examiner les impacts sur nos contrôles, dégager une doctrine nationale claire pour les 2 prochains mois et anticiper au moins le 1^{er} trimestre 2021.

Justificatifs pour les déplacements dans le cadre professionnel

Il est très incertain que la commission d'emploi suffise pour les déplacements, comme cela avait été le cas lors du premier confinement. A la place, les collègues concerné-es (pour les enquêtes ou le présentiel) disposeront d'attestations.

Repas

A Chevaleret la DG est encore en attente des décisions sur les fermetures de restaurants administratifs. Si la DG attendait le décret prévoyant le rétablissement de l'indemnité repas, cette mesure avait déjà été annoncée lors de l'audio-conférence ministérielle en début d'après-midi.

Oraux des concours

Les consignes actuelles de la Fonction Publique semblent permettre de continuer de passer les oraux que ce soit pour le B en A ou le concours de CP.

Les admissibles sont actuellement contacté·es pour savoir si leur préférence va vers la visio ou le présentiel.

La plupart des admissibles préfèrent la visio, mais celles et ceux souhaitant venir le pourront et se verront délivrer une attestation.

Il en va de même pour le jury qui sera en visio.

CAP promotions

La crise sanitaire vient perturber la tenue des dernières CAP promotions de l'histoire, prévues fin novembre...

La DG propose de réunir les élu·es en distanciel, avec des accès à ESTEVE (peut-être limité à une journée...) et aux comptes rendus d'entretien professionnel (CREP) dématérialisés.

Cependant, la question soulevée est celle de l'accès à l'ensemble des informations des dossiers en distanciel ? Pour **solidaires**, il est impératif que les CAP se tiennent avant la fin de l'année pour ne pas perdre le volume prévu de promotions.

La DG n'a pas entièrement tranché sur les CAP, notamment sur la venue des élu·es et sur la durée de leur accès à ESTEVE.

Autres réunions

Si le cas du conseil d'établissement prévu à l'ENCCRF n'a pas été tranché, les longs échanges sur le Comité Technique de la DGCCRF qui doit se tenir jeudi 5 novembre (en audio, voire visio si c'est un jour faste) semble s'acheminer vers le report du groupe de travail sur les lignes directrices de gestion promotions, et devraient permettre de consacrer un temps long sur l'actualité « confinement » et sur la sécurité sanitaire des aliments et l'actualité en général.

La DG devrait organiser régulièrement des audioconférences pendant la durée du reconfinement, à l'image de ce qui c'était fait de mars à juin.

N'hésitez pas à nous faire remonter toutes vos difficultés, tous les problèmes auxquels vous êtes confronté·es : ce sont vos remontées et problématiques qui légitiment pleinement nos interventions !